

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2024-56 – Règlementation de la circulation et du stationnement du centre-ville à l’occasion du marché nocturne -modificatif

Le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212.1,

VU le code de la Route

VU L’avis favorable du STA PONTARLIER

VU l’arrêté CIRC 2024-52 réglementant le stationnement et la circulation à l’occasion du marché nocturne,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement pendant le marché nocturne organisé par la ville de Maïche

ARRETE

Article 1 : l’arrêté CIRC 2024-52 est modifié de la façon suivante :

Le stationnement et la circulation seront interdits le samedi 6 juillet 2024 de 14h00 à minuit dans la rue Montalembert, du numéro 2 au numéro 20.

La circulation sera interdite rue du général devant le magasin « il était une fleur » et le bar de l’hôtel de ville le samedi 6 juillet 2024 de 14h00 à 00h00.

Article 2 : Une déviation sera mise en place pour les véhicules légers (VL) pour ne pas engorger le centre du village.

La circulation des VL venant de DAMPRICHARD ou CHARQUEMONT en direction de MONTBELIARD sera déviée par la rue du Belvédère.

La circulation des véhicules voulant emprunter la rue Montalembert dans le sens croissant des numéros sera déviée par la rue d’Helvétie.

Article 3 : La circulation sera rétablie à la fin du marché nocturne et après démontage des stands par les services techniques de la ville de Maïche.

Article 4 : Les panneaux d’interdiction de stationner, de déviation et des barrières seront déposés sur place par les services municipaux, dans l’agglomération de Maïche.

Publié sur le site internet le 28 juin 2024

Article 5 : La gendarmerie et le service de police municipale sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera affichée au placard municipal, sur le site internet de la ville et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche
- Monsieur le responsable du service technique
- Madame la cheffe du STA de Pontarlier,
- Monsieur le chef de centre de secours principal de Maîche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale,

Maîche, le 27 juin 2024

Le Maire,
Régis LIGIER



MARCHE NOCTURNE

PLAN DE DEVIATION

